

## COMMUNIQUE

---

### ***Gestion saine, forte capacité d'investissement, le Port de Dieppe est un pilier de l'économie dieppoise***

**Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni jeudi 18 juin 2015 sous la présidence de Nicolas Mayer-Rosignol, Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et de la Région Haute-Normandie pour voter le compte administratif 2014 et le budget supplémentaire 2015 mais aussi adopter plusieurs délibérations concernant la réglementation portuaire, la procédure d'exploitation du port à sec, le fonctionnement de la criée, les tarifs d'usage, la promotion des véhicules électriques ou encore le soutien aux clubs nautiques installés sur le Port de Dieppe.**

Pour Nicolas Mayer-Rosignol : *« La bonne santé financière du Port est le garant d'une forte capacité d'investissement les cinq prochaines années. Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2015-2020 du Port de Dieppe, d'un montant de 62 millions d'euros bénéficie du soutien de la Région Haute-Normandie à hauteur de 23 millions d'euros. C'est un atout majeur pour la réussite du projet de développement du Port et la croissance des entreprises de la région dieppoise. C'est une chance pour les activités traditionnelles de la pêche et du commerce maritime mais aussi pour les plus innovantes qui seront créées dans le sillage du port à sec et de la construction des parcs éoliens en mer. C'est bon pour l'emploi local et régional. »*

#### **Le Port de Dieppe moteur de croissance bleue**

Le Port de Dieppe, avec le soutien des collectivités, des partenaires et de l'Union Européenne, mobilise toutes les énergies pour que la région demeure une référence en matière de nautisme et de pêche artisanale, un pôle d'excellence pour le commerce maritime et les énergies renouvelables. Les résultats sont là. Les cinq premiers mois de l'année 2015 comparés à la même période de 2014 enregistrent une hausse de l'ensemble des trafics du commerce maritime de 15%. Le tonnage fret du Transmanche progresse de 19% ; le nombre de passagers de 35% ; celui des véhicules de tourisme de 52%. Le nombre de plaisanciers/Visiteurs est stable, le nombre de nuitées en hausse de 5%. La vente aux enchères en criée de la coquille Saint-Jacques enregistre moins de volume sur la saison 2014-2015, le prix moyen demeurant élevé à 3,77 euros le kilo, en augmentation de 42% par rapport au prix moyen de la saison précédente.

## **Le Syndicat Mixte adopte son budget supplémentaire 2015**

Le budget supplémentaire 2015 traduit les nécessaires ajustements financiers liés aux dépenses et aux recettes de l'exercice, en particulier l'intégration des résultats de l'année précédente pour financer les investissements en cours. Le bon résultat affiché sur chaque budget de l'année 2014, pour un montant global de 7,76 M€ du à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien des recettes à un bon niveau, assure l'autofinancement des projets d'investissement à court terme.

Les recettes d'exploitation du Port de Dieppe enregistrent depuis 2007 une hausse de 20,1%. Elles représentent 54% des financements courants en fonctionnement du SMPD.

### **Gestion saine et forte capacité d'investissement**

Le Syndicat Mixte, en capacité de financer les opérations d'investissement en cours, poursuivra la modernisation de l'infrastructure portuaire et de l'outillage. Le résultat de 7,76M€ contribue à financer l'achèvement du port à sec, inscrit au précédent Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), mais aussi les projets engagés par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe en plus du PPI, comme la réhabilitation des locaux sanitaires, sociaux et administratifs du chantier naval Manche Industrie Marine ; la construction d'un hangar quai de Norvège avec son outillage pour des trafics de vrac ; la centralisation des commandes des ouvrages mobiles ; la refonte du système des feux portuaires, des opérations financées sans emprunt et en l'absence de subventions pour la plupart d'entre elles.

### **Programme Pluriannuel d'Investissement 2015/2020 : 62 millions d'euros pour le développement du Port**

Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2015/2020 intègre plusieurs opérations du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2014. Ces projets représentent une dépense actualisée de 18 M€ et bénéficient d'une contribution financière de la Région à hauteur de 5,7 M€ répartie comme suit : remplacement du Pont Colbert (3,85 M€) ; aménagement d'un quai mixte dans le port extérieur pour l'éolien offshore avec poste d'avitaillement et réorganisation du bassin Ango pour les navires de servitude opérant sur les parcs éoliens marins (1,87 M€).

Les projets nouveaux inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement 2015/2020 du Syndicat Mixte du Port de Dieppe représentent un engagement financier estimé à 44,78 M€ et bénéficient du soutien de la Région Haute-Normandie à hauteur de 17,5 M€ dans le cadre de la convention de financement adoptée par l'assemblée régionale réunie le 15 juin 2015 en séance plénière. La participation financière de la Région sur chaque projet s'établit de la façon suivante : acquisition d'une nouvelle grue mobile pour le commerce maritime (800 000 €) ; aménagement des espaces urbains autour du port à sec pour le développement des activités nautiques et touristiques (5,2 M€) ; carénage de la passerelle Transmanche (800 000 €) ; réaménagement de l'espace près de la jetée ouest avec la réfection du brise lame (1,6 M€) ; campagne d'entretien et de confortement des quais et jetées (4 M€) ; réhabilitation et la construction de bâtiments et voiries (4 M€) ; acquisition d'une cabine de peinture pour la réparation navale sur la zone technique pêche et plaisance programmée dans le cadre du plan régional de la pêche (800 000 €) ; amélioration des conditions de la débarque des produits de la mer - extension des modules froids et mise en service d'une trieuse et des équipements pour le grutage et la pesée des produits de la mer ; aménagement de cases et du quai du Tonkin (356 000 €).

Les 62 millions d'euros d'investissements programmés jusqu'en 2020 confirment le Syndicat Mixte du Port de Dieppe dans son rôle d'aménageur et d'investisseur public majeur au service du commerce maritime international, de la pêche, de la plaisance, de la réparation navale et de toutes les activités industrielles innovantes comme la création des parcs éoliens offshore.

#### → **Réglementation portuaire**

Avec l'ouverture du port à sec cet été, le Syndicat Mixte a adopté un règlement d'exploitation pour la phase d'expérimentation et un contrat type pour les usagers. Ces documents ont été adoptés après concertation avec le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance du port de Dieppe (CLUPIPP).

Le règlement général d'exploitation du port de Dieppe et le règlement intérieur de la Halle à Marée ont été modifiés pour intégrer le nouvel horaire de vente aux enchères à la criée de Dieppe. La vente débute ainsi à 5h45 pour le poisson et 6h pour la coquille Saint-Jacques. La vente en criée n'est plus assurée le samedi hors période coquille Saint-Jacques.

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires a par ailleurs été actualisé.

#### → **Convention entre l'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche (ADUPPP) et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe**

L'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche - ADUPPP - regroupe les pêcheurs et les mareyeurs et gère les flux financiers résultant de la vente des produits de la mer sous criée - 9,17 M€ de transactions en 2014 pour 3179 tonnes de produits vendus en criée -. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe verse une subvention à l'ADUPPP pour couvrir les charges d'exploitation liées à son activité de gestion des flux financiers. Dans le cadre de la convention liant l'ADUPPP et le Syndicat Mixte, il a été décidé de verser le solde de la subvention pour l'année 2014, ajusté en fonction des droits de criée enregistrés, soit 14594 euros.

#### → **Tarifications sur le port**

Il a été proposé d'adapter les tarifs d'usage dans le cadre des services proposés par le Port. Les tarifications concernent notamment les prestations de relevage avec les grues Italgru et Terex Fuchs, la mise à disposition de défenses d'accostage, les dispositions générales relatives au fonctionnement et à la commande des grues et accessoires, les conditions de location de bâtiment en contrat annuel.

#### → **Soutien aux manifestations et aux animations sur le port de Dieppe**

Plusieurs associations et organismes participant à l'animation du Port et au rayonnement de la région dieppoise bénéficient de la gratuité des terre-pleins, des pontons et des places de stationnement pour les bateaux, ou de la mise à disposition de bâtiments sur l'espace portuaire.

Le Syndicat Mixte a décidé de renforcer son soutien au Club Nautique Dieppois Aviron et au Cercle de la Voile de Dieppe en accordant la gratuité d'occupation des locaux mis à la disposition de ces deux associations remplissant des missions de service public auprès des jeunes, cette mesure entraînant de facto l'exonération de la taxe foncière.

## → Promotion des véhicules électriques

Le Syndicat Mixte a décidé mettre gratuitement à disposition de l'Agglomération Dieppe-Maritime deux places de stationnement quai du Carénage pour l'installation de bornes de recharge pour des véhicules hybrides et électriques. Le Port de Dieppe encourage le développement du véhicule électrique, moyen de transport efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

## Le point sur les chantiers portuaires en cours...

### Le port à sec opérationnel

Le chantier du port à sec est en voie d'achèvement avec l'installation ce mois de juin par l'entreprise bas-normande ACG automatisme du manipulateur à bateaux dans la forme de radoub. Le même type de manipulateur à bateaux est déjà en fonction au port de plaisance de Lorient. La mise en service du port à sec cet été pour 300 bateaux à moteur permettra de répondre aux demandes des plaisanciers en attente d'un anneau et de réorganiser le bassin Ango pour accueillir davantage de voiliers mais aussi les futurs bateaux de servitude qui interviendront sur les parcs éoliens marins.

L'ouverture du port à sec conduit à relancer l'appel à projets pour finaliser le programme immobilier et l'aménagement des espaces publics. Le projet d'aménagement autour du port à sec met en avant la construction d'environ 5000 m<sup>2</sup> de SHON sur une surface de 2500 m<sup>2</sup> bâti pour des magasins d'accastillage et des ateliers au rez-de-chaussée, complété aux niveaux supérieurs par des espaces dédiés aux logements, à la restauration et à une résidence hôtelière de type gîtes de mer pour les usagers. L'aménagement des espaces publics concerne également la place Delaby et le redressement de la rue Lavoigne.

Le projet de port à sec constitue avec la rénovation du bâtiment Ango et l'ouverture de l'espace de vente directe des produits de la mer quai Trudaine un levier innovant pour redynamiser le quartier historique du Pollet. *A noter : plus de 90% des plaisanciers qui louent un anneau sur le port de Dieppe sont originaires de la région ou d'un département voisin.*

### Réhabilitation du chantier naval Manche Industrie Marine

Afin de valoriser les espaces économiques portuaires et soutenir le développement des entreprises de construction et de réparation navale, un important programme de réhabilitation des bâtiments du chantier naval Manche Industrie Marine est en cours. Il comprend la réfection des toitures, l'habillage des murs par bardage, mais aussi la démolition d'une partie des bâtiments pour y reconstruire les surfaces nécessaires qui permettront de préserver et développer des emplois industriels. La première phase de réhabilitation des bâtiments concerne la construction des locaux administratifs et des sanitaires pour l'entreprise Manche Industrie Marine. Les aménagements seront réalisés près des ateliers, pour une surface utile de près de 600 m<sup>2</sup>. La Commission d'appel d'offres a récemment attribué aux entreprises les 11 lots pour un montant total de travaux de 1,39 M€.

## → Construction d'un hangar quai de Norvège

Le nouveau bâtiment équipé d'un outillage performant permettra de répondre à l'attente des opérateurs et d'accueillir de nouveaux trafics maritimes. La maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment a été confiée au cabinet En Act. Le permis de construire a été déposé. La livraison du bâtiment est prévue en début d'année prochaine.

